

Procès-verbal du Conseil d'Ecole élémentaire Jacques Prévert du vendredi 22 juin 2018

Etaient présents : Monsieur D., directeur, président du Conseil d'Ecole,
Les enseignants : Mesdames L., C., C., G., L., C., S., M.,
Monsieur B.
Les parents : Mesdames K., C., D., C.
Messieurs D., B., G.
La municipalité : Monsieur T., Maire de Saint Gilles,
Madame F., 1^{ère} adjointe au maire,
Excusés : Monsieur N., Inspecteur de l'Education Nationale
Parents : Mesdames H., L., H., G., N.
Monsieur V.

Ordre du jour du CE :

- **Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent**
Approuvé à l'unanimité

- **Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2 018 – 2 019**
A ce jour, il est prévu : 55 CP, 55 CE1, 52 CE2, 49 CM1, 50 CM2 soit 260 élèves.
Le directeur précise que cette situation évoluera certainement d'ici la rentrée car les mouvements (inscriptions / radiations) sont nombreux et imprévisibles.

- **Changement du poste de direction**
Suite à la demande, acceptée, de départ à la retraite de l'actuel directeur, le poste de direction a été proposé au mouvement.
Il a été demandé et obtenu par monsieur Thierry N., actuellement directeur d'école au Plessis Robinson dans les Hauts-de-Seine.

- **PPMS : bilan des exercices effectués dans l'année**
Evacuation incendie : 21/09/17, 23/03/18, 31/05/18
PPMS attentat : "se cacher" le 20/10/2017; "fuite" le 23/11/17
PPMS risques majeurs : le 01/06/18

- **Projets et activités pédagogiques de l'école et des classes**
CP :

- Sortie à l'écomusée de Rennes
- Sortie aux jardins de Rocambole prévue début juin qui a été annulée au dernier moment à cause d'une vigilance météo orange.

CP-CE1 et CE1

- Les classes ont profité d'intervention d'un animateur de l'US Saint-Gilles sous forme de co-intervention autour du handball.
- Sortie à l'écomusée de Rennes sur le thème "de la graine à la graine"

CE1 :

- Sortie à l'écomusée de Rennes sur le thème "de la graine à la graine"

CE1/CE2 et CE2 :

- Exposition « Nuit » aux Champs Libres, séance au Planétarium et pique nique au parc du Thabor
- Spectacle de danse au TNB : "D'à côté" de Christian Rizzo

CM1 CE2/CM1:

- Visite du parc ornithologique de Bruz
- Visite de l'opéra, rencontre avec un musicien

CM2 :

- Sortie à St Malo : visite du Mémorial de la Cité d'Alet qui est un ensemble de bunkers utilisés pendant la 2^{ème} guerre mondiale ; promenade de découverte des remparts de la ville avec ses hommes célèbres et l'Ile du Grand Bé.

CM1/CM2 et CM2 :

- Les classes ont profité d'intervention d'un animateur de l'US Saint-Gilles sous forme de co-intervention autour du basket.

L'ensemble de l'école :

- Toutes les classes du CP au CM2 ont eu plusieurs séances avec la ludothèque de Mordelles
- Toutes les classes ont participé aux parcours de découverte proposés par la bibliothèque municipale
- Le spectacle de chant choral en juin a réuni 200 enfants et environ 800 spectateurs.
- Les classes ont participé au prix des Incorruptibles.

○ **Annulation d'une sortie : quelles incidences**

Tout d'abord, le directeur et les enseignants expliquent que la décision d'annulation a été prise après consultation et discussion.

Des messages d'alerte provenant des services académiques étaient parvenus dans les écoles pour nous inciter à la prudence. Ce jour-là, il s'agissait d'un risque dû aux orages. Météofrance avait émis une alerte orange.

Le directeur a appelé l'Inspecteur qui, après avoir consulté les responsables sécurité de l'inspection, a conseillé d'annuler la sortie puisqu'il était prévu des activités de plein air. La décision d'annulation a été prise par le directeur.

Lorsqu'une sortie est annulée, il n'y a aucune incidence sur la prise en charge de l'élève. Il reste sous la responsabilité de l'Education Nationale et donc des enseignants sur le temps dédié à la sortie.

La question s'est posée de la prise en charge des enfants sur le temps périscolaire. Monsieur le Maire a rappelé que les enfants ne pouvaient être pris en charge par les services municipaux puisqu'ils n'étaient pas inscrits. La responsabilité en cas d'accident ne pouvait incomber à la mairie.

Les enfants sont restés dans leurs classes et ont déjeuné sur place avec le pique-nique que chacun avait prévu. Ils sont allés ensuite sur la cour de récréation sous la responsabilité des enseignants.

La sortie étant prévue jusqu'à 17h, les enfants sont restés sous la responsabilité des enseignants jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par leurs parents. Beaucoup de parents ayant été prévenus sont venus chercher leurs enfants plus tôt. Après 17h, les enfants restants ont été dirigés comme il est prévu vers les services périscolaires.

Monsieur le Maire a rappelé que les enfants non inscrits à la garderie, ne sont pas sensés y aller, et devraient être mis sous la responsabilité de la gendarmerie dans le cas où leurs parents ne viendraient pas les chercher. Cette solution n'a jamais été employée grâce à la médiation avec les parents retardataires. On rappelle qu'**en cas de retard il faut appeler impérativement l'école et le périscolaire**.

Les parents ont aussi posé la question d'être prévenus en cas d'annulation de sortie. Certains pensent qu'il faudrait être informé rapidement.

Les enseignants expriment le fait qu'il n'y a aucune obligation puisque l'enfant est en sécurité et sous leur responsabilité. Les parents sont informés le soir. Un parent exprime le fait qu'il faut aussi faire confiance aux enseignants qui savent prendre les décisions qui s'imposent.

L'idée de publier sur le site de l'école l'annulation de sortie à titre d'information est évoquée mais rejetée compte-tenu du fait que les enseignants ayant leurs classes à gérer ne peuvent se rendre disponibles pour le faire.

- **Ménage : problème des non-remplacements**

Cette année, quelques absences de personnel d'entretien ont eu lieu à des périodes où il y avait de nombreux malades dus aux épidémies hivernales. Des enseignants constatent un problème d'hygiène de la surface des tables, des poignées de porte, de l'amas de mouchoirs dans les poubelles de classe, ...

Monsieur le Maire et Mme la 1^{ère} adjointe expliquent qu'en cas d'absence un remplacement est prévu le plus rapidement possible. Le nettoyage des sanitaires est malgré tout assuré quotidiennement.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'en cas de ménage non fait pendant plusieurs jours, il faut faire remonter l'information à ce sujet au plus vite. Il propose qu'exceptionnellement les enseignants vident leur poubelle de classe. Les enseignants constatent qu'il n'y a pas de poubelle collective prévue pour cela et demandent s'il est possible d'en prévoir une à cet effet.

Tous les intervenants reconnaissent que l'école est bien propre et bien entretenue. Le directeur précise que c'est une réflexion qu'il entend souvent lorsqu'il fait visiter l'établissement.

- **Equipement informatique : maintenance**

Un contrat de maintenance a été signé avec la société "Micro.C". Cette société a réalisé un inventaire pour faire le point sur les besoins (aspect matériel et logiciel).

Création d'une assistance téléphonique pour la maintenance des ordinateurs à distance. La question se pose pour le suivi des postes sous linux.

Monsieur le Maire nous informe que la fibre optique devrait être installée pour 2019.

- **Rythmes scolaires :**

o **fonctionnement de la garderie**

La garderie sera ouverte de 16H30 à 19H00. Elle sera payante.

En cas de retard, les parents sont incités à appeler l'école et le périscolaire le plus vite possible.

Les enfants qui ne sont pas récupérés à 16H30 par leurs parents seront envoyés à la garderie.

Un document précisant ce dernier point sera sans doute donné aux parents en début d'année scolaire prochaine.

o **temps périscolaire du midi**

Les enseignants pensent que certains enfants ont besoin d'un temps calme, peut-être en intérieur, afin de ne pas rester pendant toute la pause méridienne dans le bruit de la cour de récréation. On pourrait envisager des espaces (BCD, hall ou autres) où des petits groupes d'enfants se retrouveraient autour de jeux de société (échecs, dames,...) ?

La question se pose de la faisabilité de ces temps calmes. A l'heure actuelle, il y a un encadrant pour 12 ou 14 enfants. Malheureusement, ce taux d'encadrement risque de se détériorer... un encadrant pour 18 enfants.

Mme la 1^{ère} adjointe propose aux enseignants de voir ce point avec les responsables du périscolaire.

o **information sur le fonctionnement du centre de loisirs le mercredi**

Bien que ce point ne concerne pas directement l'école, il fait partie du PEDT. Le directeur précise que ce conseil d'école n'est pas le lieu d'un débat puisque les intervenants ne sont pas tous présents, mais plutôt d'une information.

Les horaires d'ouverture du centre de loisirs seront de 7H45 à 18H45. Des parents souhaiteraient une plus grande amplitude horaire 7h30-19h00.

Pendant les vacances scolaires, il y a la possibilité d'utiliser les locaux de l'école (mais ça ne sera pas nécessaire cet été). La cantine sera utilisée le midi.

A l'heure actuelle, le recrutement permet l'accueil de 110 enfants.

Monsieur le Maire précise que le centre de loisirs est une association et qu'il ne peut pas s'immiscer dans leurs affaires. L'association est subventionnée mais reste souveraine dans ses décisions.

Un parent demande si la subvention municipale peut être augmentée. Monsieur le Maire répond négativement.

Mais, s'il y avait des difficultés, la mairie serait prête à en discuter avec l'association. L'augmentation de la tarification serait prise en compte.

Pour 2019, la mairie prévoit la construction d'un bâtiment à la place de l'actuel algeco.

Le directeur propose que ce sujet fasse l'objet d'une réunion du PEDT.

o **Restauration scolaire : introduction de repas végétariens pour des raisons écologiques et économiques**

Cette question émane d'une seule personne mais a une portée d'intérêt général.

Monsieur le Maire explique la complexité des appels d'offre pour la restauration. Les contraintes sont nombreuses et fortes. Le système des appels d'offre oblige la mairie à sélectionner très soigneusement les produits. Les critères de qualité, de volume, de proximité sont pris en compte. Ces produits sont souvent bio.

Monsieur le Maire ne peut pas s'engager sur cette demande, mais va essayer d'intégrer cette problématique à l'avenir. Il exprime sa prudence sur l'appellation "repas végétarien". Il rappelle que les menus de la cantine satisfont une très grande majorité des usagers et sont toujours étudiés pour être équilibrés. C'est parfois le seul repas équilibré de la journée pour un enfant.

L'équipe enseignante confirme que la restauration scolaire est d'une grande qualité et renouvelle ses *félicitations* au cuisinier et son équipe.

Le secrétaire de séance
M. B.

Le président du Conseil d'Ecole
M. D.